



Procès-verbal de la 391^e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 18 h 30, en présentiel

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de bienvenue aux nouveaux membres et remerciements aux membres sortants.

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée à 18 h 30. Le président souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres : Mme Nisrin Al Yahya et M. Gabriel Paradis, nommés par la ministre après consultation des groupes socioéconomiques du territoire principalement desservi par le Collège, et Mme Véronique Bois, nommée par la ministre après proposition des établissements d'enseignement universitaires. Il remercie Mme Silvia Sivec et Me Bernard Allaire, membres élus en assemblée de parents, dont les mandats sont terminés et qui ont accepté de demeurer membres jusqu'à leur remplacement.

Présences :	Mmes	Nisrin Al Yahya Véronique Bois Joëlle Lachapelle Gabrielle Lamothe Elianne Rochefort Pascale Sirard Silvia Sivec
	MM.	Houssam Alaouie Bernard Allaire Dhafer Ben-Khedher Sylvain Larocque, président Stéphane Lévesque Gabriel Paradis
Absences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Sophie Lorrain
Invités :	Mmes	Safine Boufenara, cons. pédag. Jessica Edmond, dir. adj. DFCSAE Hélène Gingras, dir. DSA Christianne Kaddis, dir. DRH Chantal Provost, dir. BRI
	MM.	Laurent Bédard, dir. DRITN Hafed Benteftifa, enseignant Simon Delamarre, dir. DFCSAE
Observateurs :	Mme	Johanne Vincent, adjointe à la direction générale
	M.	Mikaël Roy-Thouin, enseignant
Secrétaire :	M ^e	Anaïk Le Goff, secrétaire générale

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
 1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
 - 3.1 Procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du 11 juin 2025 – *Adoption*
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du 11 juin 2025
 - 3.3 Procès-verbal de la 390^e assemblée extraordinaire du 18 septembre 2025 – *Adoption*
 - 3.4 Affaires découlant du procès-verbal de la 390^e assemblée extraordinaire du 18 septembre 2025
 - 3.5 Dépôt du procès-verbal de la 490^e réunion régulière du comité exécutif du 4 juin 2025
 - 3.6 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif (DOC.,CA,391^e,2025,2618)
 - 3.7 Processus de renouvellement de mandat à la Direction générale : Échéancier (DOC.,CA,391^e,2025,2619)
 - 3.8 Effectif étudiant à l'enseignement régulier et à la formation continue (DOC.,CA,391^e,2025,2620A-B)
 - 3.9 Bilan des activités 2024-2025 de la Commission des études (DOC.,CA,391^e,2025,2621)
 - 3.10 Plan de travail et projet de calendrier de travail 2025-2026 de la Commission des études (DOC.,CA,391^e,2025,2622) – *Adoption*
 - 3.11 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,391^e,2025,2623) – *Adoption*
 - 3.12 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,391^e,2025,2624) – *Adoption*
 - 3.13 Bilan des sondages sur l'évaluation de la performance des assemblées du conseil (DOC.,CA,391^e,2025,2630,2625)
 4. **Point de décision**
 - 4.1 Révision du programme d'études de spécialisation menant à l'AEC Spécialiste en solutions d'intelligence artificielle (LEA.D1) (DOC.,CA,391^e,2025,2626) – *Adoption*
 5. **Points de discussion**
 - 5.1 Nominations
 - 5.1.1 Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration pour la balance de l'année 2025 – *Adoption*
 - 5.1.2 Nomination au comité exécutif pour la balance de l'année 2025 – *Adoption*
 - 5.1.3 Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique (1 an) – *Adoption*
 - 5.1.4 Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines (1 an) – *Adoption*
 - 5.1.5 Nomination des membres et de la présidence du comité d'audit (2 ans) – *Adoption*
 6. **Points de discussion**
 - 6.1 Plan de travail 2025-2026 du comité de gouvernance et d'éthique (DOC.,CA,391^e,2025,2627)

- 6.2 Plan de travail 2025-2026 du comité d'audit (DOC.,CA,391^e,2025,2628)
- 6.3 Plan de travail 2025-2026 du comité des ressources humaines (DOC.,CA,391^e,2025,2629)
- 6.4 Plan de travail révisé du conseil (DOC.,CA,391^e,2025,2629,2630)
- 6.5 Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la Politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,391^e,2025,2631)
- 7. Points de discussion**
 - 7.1 Projet de réfection des murs-rideaux du pavillon Ignace-Bourget (DOC.,CA,391^e,2025,2632)
 - 7.2 Suivi - intégration de JACOBBS (DOC.,CA,391^e,2025,2633)
 - 7.3 Rapport de la Direction générale et de la Direction des études, par intérim
 - 7.4 Rapport de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises
 - 7.5 Évaluation annuelle du personnel hors cadre (**huis clos**)
 - 7.5.1 Évaluation de la direction des études
 - 7.5.2 Évaluation de la direction générale
- 8. Séance de huis clos** – discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et des hors-cadres
- 9. Clôture

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Dhafer Ben-Khedher, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

3.1 Procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du 11 juin 2025 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du 11 juin 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Procès-verbal de la 390^e assemblée extraordinaire du 18 septembre 2025 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.4 Affaires découlant du procès-verbal de la 389^e assemblée régulière du 11 juin 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

3.5 Dépôt du procès-verbal de la 490^e réunion régulière du comité exécutif du 4 juin 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

3.6 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période estivale 2024 (DOC.,CA,391^e,2025,2618)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.7 Processus de renouvellement de mandat à la Direction générale : Échéancier (DOC.,CA,391^e,2025,2619)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.8 Effectif étudiant à l'enseignement régulier et à la formation continue (DOC.,CA,391^e,2025,2620A-B)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.9 Bilan des activités 2024-2025 de la Commission des études (DOC.,CA,391^e,2025,2621)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.10 Plan de travail et projet de calendrier de travail 2025-2026 de la Commission des études (DOC.,CA,391^e,2025,2622) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres

Résolution n° 3746**Plan de travail et projet de calendrier
de travail 2025-2026 de la
Commission des études**

- Attendu le rôle, la nature et la compétence de la Commission des études, tels que prévus au *Règlement n°12 instituant la Commission des études* (Règlement n°12);
- Attendu qu' en vertu du Règlement n°12, celle-ci doit soumettre au conseil d'administration pour approbation son plan de travail pour l'année 2025-2026;
- Attendu le bilan des activités 2024-2025 de la Commission des études;
- Attendu les priorités institutionnelles 2025-2026 du Collège;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;
- Attendu l'avis de la Commission des études, en date du 11 septembre 2025, de recommander l'adoption du plan de travail 2025-2026;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Dhafer Ben-Khedher, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le plan de travail et le calendrier de travail 2025-2026 de la Commission des études tels que présentés au document DOC.,CA,391^e,2025,2622.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

3.11 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,391^e,2025,2623) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3747**Sanctions d'études :
Diplômes d'études collégiales (DEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, la Ministre décerne le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'étudiante ou l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme d'études auquel elle ou il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;
- 2) elle ou il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministère;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Dhafer Ben-Khedher, il est résolu à l'unanimité,

de recommander à la Ministre l'octroi du diplôme d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.CA,391^e,2025,2623.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

3.12 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,391^e,2025,2624) – Adoption

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3748

**Sanctions d'études :
Diplômes d'études collégiales (AEC)**

- Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut, s'il est autorisé à mettre en œuvre un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales. De plus, il peut, avec l'autorisation de la Ministre et aux conditions que celle-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;
- Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;
- Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiante ou l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elle ou il est admis;
- Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme du programme dans lequel elles ont été admises;
- Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Dhafer Ben-Khedher, il est résolu à l'unanimité,

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,391^e,2025,2624.

3.13 Bilan des sondages sur l'évaluation de la performance des assemblées du conseil (DOC.,CA,391^e,2025,2630,2625)

Aucun commentaire de la part des membres.

4. Point de décision

4.1 Révision du programme d'études de spécialisation menant à l'AEC Spécialiste en solutions d'intelligence artificielle (LEA.D1) (DOC.,CA,391^e,2025,2626) – *Adoption*

Jessica Edmond, directrice adjointe, Sabine Boufenara, conseillère pédagogique et H. Benteftifa, enseignant, tous les trois à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, présentent le rapport d'élaboration du nouveau programme.

L'offre de la formation continue dans le secteur de l'informatique est brièvement présentée ainsi que le positionnement stratégique de la formation continue depuis 2013 en intelligence numérique. Un portrait de l'évolution du domaine de l'intelligence artificielle est également présenté avec un accent sur la transformation du rôle des spécialistes en IA et le besoin de spécialisation.

Les principales modifications apportées au programme, en collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy, sont présentées ainsi que la population ciblée et l'horaire de formation pour la formule à temps partiel et la formule à temps complet. Les deux logigrammes sont présentés en portant à l'attention des personnes membres certains cours porteurs ainsi que les différences entre les deux versions du programme. Il est finalement précisé que le programme a obtenu un avis favorable de la commission des études pour une adoption par le conseil d'administration avec un point de vigilance en lien avec le cours de mathématiques et le soutien préventif à la réussite à accorder possiblement à certaines étudiantes et certains étudiants.

Les membres posent des questions relatives notamment aux préalables exigés, à la reconnaissance de compétences, l'offre du programme à temps plein et l'offre de stage.

Sylvain Larocque, président du conseil, exprime son appréciation quant au format des documents transmis et le souci de l'équipe de la formation continue, notamment à travers la production d'une fiche des principales modifications, qui facilite la lecture et la compréhension par les membres du conseil d'administration des modifications apportées au programme d'études. Il souligne que cette bonne pratique pourrait potentiellement être transposée à d'autres présentations.

Résolution n° 3749

**Révision du programme d'études de
spécialisation menant à l'AEC Spécialiste
en solutions d'intelligence artificielle**

- Attendu que l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales* donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;
- Attendu que le programme d'études de spécialisation menant à l'AEC Spécialiste en solutions d'intelligence artificielle a été développé par une équipe de spécialistes du Collège, avec la généreuse implication d'employeurs partenaires et en collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy, conformément à la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études*;
- Attendu le positionnement unique de la formation continue du Collège dans le domaine de l'intelligence numérique;
- Attendu la volonté d'enrichir l'offre de formation en informatique et intelligence numérique, et d'offrir un programme d'études pertinent et aligné aux besoins et attentes des employeurs afin de favoriser l'employabilité des finissantes et des finissants;
- Attendu la recommandation favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Nisrin Al Yahya, appuyée par Joëlle Lachapelle, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le programme d'études de spécialisation menant à l'AEC Spécialiste en solutions d'intelligence artificielle, formule à temps partiel et formule à temps complet, révisé, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,391^e,2025,2626.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

5. Point de décision

5.1 Nominations

M^e Anaïk Le Goff, secrétaire générale, agit comme présidente d'élection pour le point 5.1. Elle transmet des informations sur la composition de chacun des comités et les conditions d'éligibilité prévues à leur charte. Elle demande aux membres de ces comités, dont le mandat est venu à échéance, s'ils sont intéressés à en demander le renouvellement et invite tout autre membre éligible à poser sa candidature. Les membres procèdent ensuite aux nominations.

5.1.1 Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration pour la balance de l'année 2025 – *Adoption*

Résolution n° 3750 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration pour la balance de l'année 2025

Attendu que	selon la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et le <i>Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne</i> , les membres du conseil procèdent à la nomination de la vice-présidence lors de la première assemblée de chaque année, parmi les membres du conseil qui ne font pas partie du personnel du Collège ni de la population étudiante;
Attendu que	le conseil a procédé à la nomination de Mme Catherine Villemer à titre de vice-présidente du conseil, lors de la 387 ^e assemblée du conseil, le 16 avril 2025;
Attendu que	le mandat de Mme Villemer est expiré depuis le 22 février 2025 et qu'elle est demeurée en fonction jusqu'à son remplacement, dont le secrétariat général a été informé le 7 juillet 2025;
Attendu que	Mme Villemer ne fait plus partie du conseil d'administration depuis son remplacement et que toute personne membre du comité exécutif cesse d'en faire partie en même temps qu'elle cesse d'être membre du conseil (art. 4.4.1 du <i>Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne</i>);
Attendu qu'	en cas de vacance au poste de la vice-présidence, le conseil doit habituellement procéder à la nomination d'une nouvelle personne titulaire dans les soixante (60) jours de cette vacance, lors d'une assemblée dûment

convoquée (art. 6.2.3 du *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne*), mais que la période estivale ne permettait pas de procéder à la nomination pendant ce délai;

Attendu l'article 21 de la *Loi sur les cégeps d'enseignement général et professionnel* qui prévoit que toute vacance à la présidence du conseil ou au sein du comité exécutif est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer, mais seulement pour la durée non écoulée du mandat de ce dernier;

Sur proposition de Nisrin Al Yahya, appuyée par Bernard Allaire, il est résolu à l'unanimité,

de nommer Houssam Alaouie, à la vice-présidence du conseil d'administration pour la balance de l'année 2025.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

5.1.2 Nomination au comité exécutif pour la balance de l'année 2025 –
Adoption

Résolution n° 3751

Nomination au comité exécutif pour la balance de l'année 2025

Attendu que le comité exécutif se compose, conformément au *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège*, de la direction générale qui le préside, de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'administration, de la direction des études, et de deux autres membres du conseil choisis parmi les membres nommés ou élus en vertu des paragraphes a), b), c) et d) de l'article 8 de la Loi, qui doivent être nommés par résolution lors de la première assemblée de chaque année;

Attendu la vacance à un poste de membre externe du comité exécutif;

Attendu l'article 21 de la *Loi sur les cégeps* qui prévoit que toute vacance à la présidence du conseil ou au sein du comité exécutif est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer, mais

seulement pour la durée non écoulee du mandat de ce dernier;
 Sur proposition de Véronique Bois, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité,

de nommer Nisrin Yahya, à titre de membre du comité exécutif pour la balance de l'année 2025.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

5.1.3 Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique (1 an) – *Adoption*

Résolution n° 3752

Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique

- Attendu que l'article 5.2 du *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège* prévoit que le conseil institue un comité de gouvernance et d'éthique, en adopte la charte et en nomme les membres;
- Attendu que lors de sa 355^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté, par sa résolution n° 3374, la *Charte du comité de gouvernance et d'éthique* (la Charte);
- Attendu qu' en vertu de la Charte, le comité est formé des membres du conseil d'administration suivants, qui doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts en gouvernance et en éthique :
- Au minimum deux (2) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants, dont la présidence ou la vice-présidence du conseil;
 - La Direction générale ou la Direction des études;
- Attendu que la Charte prévoit également que la présidence ou la vice-présidence du conseil assume la présidence du comité;
- Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et peut être renouvelé sur décision du conseil;
- Attendu que le mandat des membres du comité expirait le 30 septembre 2025, mais que chaque membre peut continuer ses

fonctions jusqu'à son remplacement ou le renouvellement de son mandat par le conseil;

de nommer Houssam Alaouie à titre de membre externe et à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique pour une durée d'un (1) an;

de nommer Nisrin Al Yahya à titre de membre externe du comité de gouvernance et d'éthique pour une durée d'un (1) an;

de nommer Chantal Provost à titre de membre représentant la Direction des études pour une durée d'un (1) an.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

5.1.4 Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines (1 an) – *Adoption*

Résolution n° 3753

Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines

Attendu que l'article 5.2 du *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège* prévoit que le conseil institue un comité des ressources humaines, en adopte la charte et en nomme les membres;

Attendu que lors de sa 355^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté par la résolution n° 3378, la *Charte du comité des ressources humaines* (la Charte);

Attendu qu' en vertu de la Charte, le comité est formé des membres du conseil d'administration suivants, qui doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts pour la gestion des ressources humaines :

- Au minimum deux (2) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants;
- La Direction générale ou la Direction des études;

Attendu que la Charte prévoit également que le conseil doit déterminer qui assume la présidence du comité;

Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et peut être renouvelé sur décision du conseil;

Attendu que le mandat des membres du comité expire le 30 septembre 2025, mais que chaque membre continue ses fonctions jusqu'à son remplacement ou le renouvellement de son mandat par le conseil;

Sur proposition de Nisrin Al Yahya, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

de nommer Gabrielle Lamothe à titre de membre externe et à la présidence du comité des ressources humaines pour une durée d'un (1) an;

de nommer Joëlle Lachapelle et Rukmini Canape-Brunet à titre de membres externes du comité des ressources humaines pour une durée d'un (1) an;

de nommer Pascale Sirard à titre de membre représentant la Direction générale pour une durée d'un (1) an.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

5.1.5 Nomination des membres (2 ans) et de la présidence du comité d'audit (1 an) – *Adoption*

Résolution n° 3754

Nomination des membres et de la présidence du comité d'audit

Attendu que l'article 5.2 du *Règlement n°1 sur l'administration générale* du Collège prévoit que le conseil institue un comité d'audit, en adopte la charte et en nomme les membres;

Attendu que lors de sa 355^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté par la résolution n°3380, la *Charte du comité de vérification et finances*, devenue la *Charte du comité d'audit* (la Charte) le 12 juin 2024;

- Attendu qu' en vertu de la Charte, le comité est formé d'au minimum trois (3) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants, et doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts financiers ou comptables suffisants;
- Attendu que la Charte prévoit également que le conseil doit déterminer qui assume la présidence du comité;
- Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée de deux (2) ans et peut être renouvelé sur décision du conseil;
- Attendu que Mmes Valérie Daigneault et Raphaëlle Lebrun ne sont plus membres du conseil et que M^e Bernard Allaire doit être remplacé car il termine prochainement son mandat au conseil;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Bernard Allaire, il est résolu à l'unanimité,

de nommer Véronique Bois à titre de membre externe et à la présidence du comité d'audit pour un mandat d'un (1) an ;

de nommer Houssam Alaouie et Gabriel Paradis à titre de membres externes du comité d'audit pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE
CA,391^e,2025-10-01

6. Points de discussion

6.1 Plan de travail 2025-2026 du comité de gouvernance et d'éthique (DOC.,CA,391^e,2025,2627)

Le plan de travail est présenté par M. Houssam Alaouie, nouveau président du comité, aux membres du conseil.

6.2 Plan de travail 2024-2025 du comité d'audit (DOC.,CA,391^e,2025,2628)

Le plan de travail du comité d'audit est présenté par son président, M^e Bernard Allaire. Il précise que la plupart des points sont récurrents d'année en année.

6.3 Plan de travail 2024-2025 du comité des ressources humaines (DOC.,CA,391^e,2025,2629)

Le plan de travail du comité des ressources humaines est présenté par son président, M. Sylvain Larocque.

6.4 Plan de travail révisé du conseil (DOC.,CA,391^e,2025,2630)

Le plan de travail révisé du conseil est présenté par M. Sylvain Larocque, président du conseil. Il rappelle que les membres ont été sondés afin de connaître les sujets qui devraient être inscrits à ce plan. Le conseil n'a pas traité de tous les sujets prévus selon le calendrier initial, toutefois, ce plan s'arrime avec l'équipe de direction du Collège, selon les travaux en cours. Il est souligné que le plan de travail du conseil est bien aligné avec le plan stratégique du Collège.

6.5 Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la Politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,391^e,2025,2631)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le rapport annuel sur l'application de la *Politique de gestion des ressources humaines* et des autres programmes et politiques relevant de la Direction des ressources humaines. Elle présente le portrait du personnel régulier du Collège pour 2024-2025 et les statistiques ou faits saillants des politiques et programmes suivants :

- Programme de recrutement et dotation;
- Programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel;
- Programme d'évaluation du personnel;
- Programme de perfectionnement professionnel;
- Programme de prévention et de résolution de situations d'incivilité, de discrimination, de harcèlement et de violence;
- Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF);
- Programme de soins virtuels de santé;
- Programme de reconnaissance du personnel;
- Programme d'aménagement du temps de travail;
- Programme de télétravail;
- Politique de santé et de sécurité du travail.

Les membres félicitent la Direction des ressources humaines et discutent du contenu de la présentation.

7. Points d'information

7.1 Suivi du projet de réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget (DOC.,CA,391^e,2025,2632)

Mme Pascale Sirard, directrice générale, présente le tableau de suivi des facteurs de risque du projet de réfection de murs-rideaux du pavillon Ignace-Bourget. Elle indique que plusieurs indicateurs portant la couleur jaune ou rouge portent maintenant la couleur verte.

7.2 Suivi - intégration de JACOB B (DOC.,CA,391^e,2025,2633)

Mme Chantal Provost, directrice du Bureau de la recherche et de l'innovation, informe les membres sur les dernières étapes de l'intégration du CCTT au Collège. Elle souligne que JACOB B a été reconnu par le ministère comme un centre de recherche. Plusieurs demandes de financement ont été déposées et les finances sont meilleures que l'année passée.

7.3 Rapport de la direction générale et de la direction des études par intérim

Mme Pascale Sirard, directrice générale et directrice des études par interim, souligne la complexité de l'évolution de l'effectif étudiant à la formation régulière en contexte de compressions budgétaires. Elle mentionne la surveillance effectuée par le ministère.

Elle indique que, compte tenu des compressions budgétaires de 151 millions pour l'ensemble du réseau collégial, la décision a été prise de laisser vacants plusieurs postes sauf ceux qui sont en service direct à la population étudiante. Le Collège est en attente de la réponse du ministère pour trois postes, dont celui du Bureau de la recherche et de l'innovation.

Elle confirme qu'une pétition circule actuellement pour dénoncer ces compressions mais indique que la nouvelle ministre a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de changements sur cette question.

Finalement, Mme Sirard fait part d'une deuxième phase du projet de forêt urbaine avec le groupe SOVERDI. Ce dernier proposera un plan de plantation sur les terrains du pavillon Ignace-Bourget.

7.4 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, fait rapport sur l'évolution de la population étudiante à la formation continue. Il souligne une plus faible croissance en 2022-2023 et en 2023-2024, essentiellement dans les domaines de l'informatique et de la créativité numérique. Il précise que ces deux secteurs sont particulièrement affectés par les bouleversements dans l'économie et le développement rapide de l'intelligence artificielle générative. Il

souligne également la diminution marquée des références de Services Québec dans ces programmes, comparativement à la période postpandémique et du Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC). Il mentionne que l'effectif étudiant est cependant en hausse en Soins infirmiers, malgré le retrait des bourses Perspectives, de 490 étudiantes et étudiants à plus de 600, Il en est de même en francisation, où une hausse de 73% du nombre de groupes a été enregistrée, totalisant plus de 700 étudiantes et étudiants.

Face au défi lié à l'IA générative et son impact sur les professions et programmes d'études, M. Delamarre mentionne que les équipes sont en mouvement pour réviser plus rapidement des programmes d'études afin d'y intégrer cette technologie. Cela est notamment le cas pour les programmes Analyste programmeuse ou programmeur et Programmeuse ou programmeur de jeux vidéo.

Simon Delamarre mentionne également que le rapport final du projet Femmes+ en tech est accessible sur Omnivox. Il en profite pour féliciter et remercier Mme Elianne Rochefort pour sa grande implication dans ce projet.

Finalement, il souligne l'accueil de la toute première cohorte du programme Spécialiste en solutions infonuagiques, le 15 septembre dernier. La cohorte financée par Services Québec est constituée de 16 étudiantes et étudiants, soit un de plus qu'initialement prévu. L'accueil de ce groupe a coïncidé avec la visite du ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle du Sénégal qui a pu saluer les étudiantes et étudiants, dont un étudiant d'origine sénégalaise.

Les ateliers complémentaires avec l'implication d'entreprises partenaires débiteront dans les prochaines semaines.

La directrice générale, les personnes invitées et observatrices se retirent de l'assemblée.

7.5 Évaluation annuelle du personnel hors cadre (huis clos)

7.5.1 Évaluation de la direction générale

Le président du conseil, M. Sylvain Larocque, présente l'évaluation du rendement de la directrice générale qu'il a effectuée avec Mme Rukmini Canape-Brunet, membre du comité des ressources humaines.

8. Séance de huis-clos

Les membres du conseil se réunissent en huis clos.

9. Clôture

Sur proposition du président, la clôture de l'assemblée est prononcée par le président d'assemblée à 21 h 16.

Me Josiane Landry
Secrétaire d'assemblée

Sylvain Larocque
Président d'assemblée

Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 12 juin 2024
(381^e assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.9 Sanctions d'études DEC	<i>La demande de sanctions a été transmise au MES le 13 juin 2024.</i>
3.10 Sanctions d'études AEC	<i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i>
3.11 Nouvelle <i>Politique sur l'audit externe</i>	<i>La Politique et la résolution l'adoptant ont été transmises au MES.</i> <i>Elle a été publiée sur le site du Collège.</i>
3.13 Appui à la signature du Pacte en mobilité durable de Partenariat Climat Montréal	<i>Le Pacte en mobilité durable a été signé par le Collège et la résolution a été transmise à Partenariat Climat Montréal.</i>
5.3 Intégration du CCTT JACOBBS au Collège de Bois-de-Boulogne	<i>Le CCTT a été intégré au Collège le 1^{er} juillet 2024.</i> <i>La nouvelle convention de partenariat avec le Cégep John Abbott est en cours de rédaction.</i>
6.2 Modifications au <i>Règlement n°3 sur stationnement (nouvelle appellation Règlement n°3 sur la gestion des espaces de stationnement)</i>	<i>Le Règlement ainsi que la résolution l'adoptant, ont été transmis au MES.</i> <i>Il a été publié sur le site du Collège.</i> <i>Les nominations des membres d'un comité de travail et de consultation sont en cours. Ce comité aura le mandat de consulter la communauté sur les insatisfactions reliées à l'application des dispositions règlementaires sur le stationnement, d'examiner les données réelles de cas problématiques et de</i>

DOSSIER	ACTION PRISE
	<i>remettre des recommandations au conseil d'administration pour une révision de ces dispositions en juin 2025.</i>
7.3 Rapport de la présidence	<i>Ajouter au plan de travail du conseil les points saillants qui sont ressortis du sondage dispensé par la Fédération des cégeps auprès des jeunes de 15 à 24 ans (éco-anxiété et anxiété de performance, logement et santé mentale).</i>